



# **CHALLENGE U11 IDF Féminin**

# RÈGLEMENT

## **ARTICLE 1 : PARTICIPATION**

Les équipes de la catégorie U10F/U11F disputant un Critérium de District 77 participent au Challenge U11F IDF réglementé par les lois du jeu du Foot à 8 (voir Art. 10).

**Les équipes U10F et U11F inscrites en Critérium mixte U10 et U11, sont obligatoirement inscrites au Festival U11F**

Le nombre d'équipes engagées par Club n'est pas limité, mais il ne peut dépasser celui engagé en Critérium. La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums

**Pour les équipes inscrites en Critérium mixte, un « G » sera ajouté au n° de l'équipe**

L'engagement des clubs se fait via le dossier d'inscription à retourner au District pour les équipes engagées en Critérium. Les équipes inscrites après la date limite d'engagement, ne pourront intégrer le Challenge U11F IDF.

Pour la saison en cours, les droits d'engagement fixés par le Comité Directeur du District figurent à l'annexe financière du District 77.

## **ARTICLE 2 : CLASSEMENT**

**Les tours de Challenge se déroulent sous forme de poules de 3 à 5 équipes, avec 1, 2 ou 3 équipes qualifiées pour le tour suivant. Le nombre d'équipes qualifiées par poule étant indiquée à chaque tirage.**

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : match neutralisé, non comptabilisé au classement. Equipe éliminée.

Même en cas de retard les clubs recevant doivent tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des matchs de plateau se déroulent et **que le défi technique (double huit) soit effectué.**

**Le classement du défi technique est noté, par le club recevant, sur la feuille de match dans la zone réservée**

**Les responsables des équipes participantes sont tenus de prendre une photo de la feuille des résultats à l'issue du plateau.**

**En cas de non-retour de la feuille de résultats, l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et sera éliminée de l'épreuve.**

**Sans retour de preuves des résultats de la part des autres équipes (photo de la feuille de rencontre), celles-ci sont pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière Foot Animation du District 77) et pourront être éliminées.**

**En cas d'égalité au classement dans une poule, le critère pour départager les ex-æquo est le classement au défi technique.**

## **ARTICLE 3 : PHASE DISTRICT**

La phase départementale se déroule dans plusieurs centres, sur plusieurs tours, suivant le calendrier établi par **le District.**

Pour chacun des tours, deux équipes d'un même club pourront se retrouver dans la même poule dès le 1<sup>er</sup> tour.

Le protocole Fairplay doit être mis en place à chaque rencontre.

Les équipes participent à un **défi technique (double huit)** avant le début des rencontres (protocole en annexe)

### **Durée des rencontres Challenge U11 IDF**

- Poule de 5 équipes : 4 rencontres de 12 minutes sans mi-temps.
- Poule de 4 équipes : 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps.

- Poule de 3 équipes : 2 rencontres de 25 minutes sans mi-temps.

#### **ARTICLE 4 : DÉROULEMENT ET QUALIFICATION D'ÉQUIPE**

Sont qualifiés de 1 à 3 équipes par poule. Le nombre d'équipes qualifiés par poule est précisé lors du tirage.

Les équipes éliminées en demi finale du Festival U11F basculeront dans le Challenge Foot Passion U10F/U11F.

Une seule équipe par club peut se qualifier pour la Finale Départementale.

(Si deux ou plusieurs équipes d'un même club terminent première ou seconde, c'est l'équipe ayant le plus de points qui se qualifie. Si les équipes d'un même club sont à égalité de points, c'est l'équipe dont le numéro d'inscription est le plus petit qui sera qualifiée).

De plus il est interdit pour une joueuse éliminée avec une équipe supérieure de son club de jouer en équipe inférieure

#### **ARTICLE 5 : FINALE DÉPARTEMENTALE**

La Finale Départementale est organisée par la **Commission Foot Animation** du District 77, avec l'appui des CTD-DAP, en un lieu proposé par elle et validé par le Comité Directeur du District.

Elle réunit les 8 clubs qualifiés. Les clubs sont répartis en 4 poules

A l'issue des poules, après les 3 épreuves (rencontres, tests et PEF), un classement est établi.

A l'issue des poules, les équipes classées 1ères et 2<sup>ème</sup> de leur groupe se rencontrent pour les places de 1 à 4, en ½ finale puis finale ou petite-finale. Les équipes classées 3èmes et 4èmes se rencontrent pour les places 5 à 8 (½ finale puis match de classement)

L'équipe gagnante participe à la Finale Régionale du Challenge U11F IDF. Nombre de rencontres et durée : 5 matches de 12 minutes chacun sans mi-temps. Ballon taille 4.

Le déroulement de la Finale Départementale est communiqué lors de la réunion des clubs finalistes.

**La participation à la réunion des clubs finalistes est obligatoire sous peine de sanctions**

#### **ARTICLE 6 : QUALIFICATION ET PARTICIPATION**

##### 6.1 - Qualification

Conformément aux R.G. de la F.F.F. et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G de la L.P.I.F.F.

Les joueuses qui sont inscrites sur la feuille de rencontre doivent être qualifiées à la date de la rencontre, conformément au délai de qualification prévu à l'art 89 des RG de la FFF.

La Licence (valide), à l'exclusion de toute autre pièce, doit être présentée lors des différents tours de plateaux (**via le listing Footclubs, format papier, avec photos en couleur**). C'est une condition indispensable de participation.

En tout état de cause, lors de la Finale Départementale, les équipes qualifiées doivent venir **obligatoirement avec le Listing Footclubs en format papier (photos en couleur)**. En l'absence de présentation du Listing Footclubs, outre l'amende financière (cf : Annexe Financière **Foot Animation** du District 77), à l'issue des matchs de poule, les résultats des équipes seront neutralisés et celles-ci seront déclassées.

Le ou la Responsable d'équipe identifié(e) sur la feuille de match doit être licencié « Educateur/Educatrice », « Dirigeant(e) » ou « Joueuse » pour occuper la zone technique en compagnie des remplaçantes.

Ne peuvent participer à la compétition que les joueuses licenciées U10F, U11F.

Sont également autorisées les U9F (dans la limite de trois joueuses par équipe), sauf interdiction de pratiquer en catégorie supérieure.

Une joueuse ne peut participer qu'à une seule Finale de Foot à 8 par saison sportive.

Si l'équipe se trouve en infraction, l'équipe sera disqualifiée mais pourra néanmoins participer à la journée, tous ses résultats seront neutralisés (Vérification et contrôle effectué par la Commission de Foot Animation).

## 6.2 - Participation

Le nombre maximum de joueuses (titulaires et remplaçantes) par équipe pouvant être inscrites sur la feuille de match est fixé à 12 pour la pratique du Foot à 8 :

- 8 joueuses sur le terrain (dont le gardienne de but)
- 4 remplaçantes

Les remplaçantes doivent obligatoirement porter une chasuble ou un vêtement de couleur distincte à leur équipe.

## **OBLIGATIONS**

Chaque joueuse inscrite sur la feuille de match doit :

- Participer à 50% du temps de jeu au minimum.
- Débuter obligatoirement une des 2, 3 ou 4 rencontres.

## **ARTICLE 7 : ARBITRAGE**

Le respect des lois du jeu est un élément éducatif essentiel du Football à effectif réduit.

L'arbitrage des Jeunes par les Jeunes doit être favorisé.

La rencontre est arbitrée par un arbitre central :

1. un arbitre présenté par le club recevant
2. un dirigeant présenté par le club recevant ou à défaut un dirigeant présenté par le club visiteur.

NB : la présence d'arbitres assistants licenciés de chacun des clubs est obligatoire sur chaque rencontre.

Dans tous les cas, la rencontre doit être dirigée par une personne licenciée inscrite sur la feuille de match.

**En cas d'absence d'arbitres centraux ou assistants, les rencontres ne peuvent pas débiter. L'auto-arbitrage n'est pas autorisé.**

## **ARTICLE 8 : REMPLACEMENT DES JOUEURS**

Un nombre illimité de remplacements est permis durant un match.

Une joueuse qui a été remplacée peut revenir sur le terrain de jeu pour remplacer une autre joueuse. Un remplacement peut être effectué quand le ballon est en jeu ou hors du jeu.

Remplacement à la volée au niveau de la médiane. La joueuse remplaçante pénètre sur le terrain lorsqu'elle a tapé dans la main de la joueuse sortante.

## **ARTICLE 9 : FEUILLE DE MATCH / RÉSULTATS**

Les feuilles de matchs et de plateaux papier sont disponibles sur le site internet du District (dans la rubrique documentations utiles) et sont envoyés à chaque club sur leur messagerie officielle.

Les feuilles de matchs doivent comporter les indications suivantes :

- Nom de l'équipe.
- Nom, Prénom et numéros de licences des joueuses
- Numéros des joueuses
- Nom et prénom de l'éducateur détenteur (ou éducatrice détentrice), au minimum, de la licence « Educateur Fédéral » ou Animateur (Animatrice) ou Dirigeant (Dirigeante)
- Nom, prénom et club de l'arbitre

La feuille de plateaux avec le récapitulatif des résultats doit être rempli par le responsable de Centre et doit mentionner :

- Le lieu, la date, le jour, le tour, la poule du plateau
- Les différentes rencontres avec numéro de match, en précisant les résultats

- **Les résultats du défi technique**
- Le nom et la signature des arbitres
- Le nom et la signature des dirigeant(e)s des différentes équipes concernées par le plateau.

La feuille de match doit être rédigée et vérifiée avant chaque rencontre.

La feuille de match correspondante mentionnant le classement des équipes au défi technique, doit être retournée au plus tard le mardi suivant le match, uniquement par mail et sous un envoi unique (sous peine de disqualification) à l'adresse suivante : [secretariat@seineetmarne.ff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.ff.fr)

Les centres d'accueil sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes et/ou les CTD-DAP.

Sans retour des documents suite à demande, l'équipe du centre d'accueil sera éliminée.

Sans retour d'une preuve des résultats de la part des autres équipes (photos de la feuille de rencontre **avec classement du défi technique**), celles-ci seront pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière **Foot Animation** du District 77) et pourront être éliminées.

### **ARTICLE 10 : LOIS DU JEU**

- Le Hors-jeu : à la ligne tracée à 13 mètres de la ligne de but.
- Fautes et incorrections :

Possibilité selon les fautes de siffler un coup franc indirect.

Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un coup franc indirect :

- Jouer de manière jugée dangereuse,
- Faire obstacle à l'évolution de l'adversaire,
- Empêcher la gardienne de lâcher le ballon des mains

Fautes spécifiques de la gardienne entraînant un coup franc indirect :

- Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'une partenaire\*.
- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée\*\*.
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par une autre joueuse.
- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'une partenaire.

\* Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées.

\*\* Dans le jeu, lorsque la gardienne est en possession du ballon, elle peut relancer long à la main ou après avoir posée le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même, il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.

### **ARTICLE 11 : RECOMMANDATIONS**

Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs, les spectatrices et les parents accompagnant les Clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.

Aucune personne n'est autorisée à occuper le couloir séparant les deux terrains, cet espace est strictement réservé aux arbitres assistants. Les joueuses, éducateurs ou éducatrices et dirigeant(e)s sont situé(e)s eux dans la zone technique. L'éducateur (éducatrice) ou dirigeant(e) figurant sur la feuille de match est responsable du comportement des parents.

- Fixations des buts

L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles ou des buts de Foot à 8, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.

### **ARTICLE 12 : SANCTIONS - RÉSERVES - CONFIRMATION DES RÉSERVES - RÉCLAMATIONS - ÉVOCAION**

#### **12.1 - FORFAITS**

Ils sont officialisés par la **Commission de Foot Animation** du District après réception des feuilles de matchs. L'amende est fixée chaque saison par le Comité Directeur (cf. : Annexes Financières **Foot Animation** du District 77).

Pour les forfaits avisés, le Club doit avertir par email, via les messageries officielles, ses adversaires et le service administratif du District : au plus tard le vendredi avant 12h00.

Les équipes « forfait » seront éliminées.

#### 12.2 - SITES D'ACCUEIL

Si un club ne peut accueillir, il doit avertir le service administratif du District au plus tard le mardi précédent le week-end du plateau, avant 12h00.

#### 12.3 - LES CAS NON PREVUS DANS LE PRESENT REGLEMENT

Ils seront tranchés par la Commission Foot d'Animation du District 77, responsable de l'organisation du Challenge et en dernier ressort par le Comité Directeur du District sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District.